



heritage au portugal et remariage

Par **hommeportugais**, le **14/08/2010 à 14:50**

bonjour à tous,

mes questions concernent les droits de successions au Portugal qui sont différents de ceux Français

voici ma situation : ma mère s'est remarié avec un homme qui avait déjà des enfants et des biens (au portugal)

elle a vécu et travaillé presque toute sa vie en France, ainsi que son mari ensemble, ils ont acheté des biens au Portugal

ma mère nous a quitté, je voulais connaître mes droits en matière d'héritage, je crois qu'aucun papier n'a été fait

est-ce que l'ensemble des biens sera divisé par le nombre d'enfants au décès de mon beau-père ?

Par **Fatima Morais**, le **28/03/2011 à 10:57**

Bonjour,

Avec le décès de votre mère vous avez déjà le droit d'ouvrir la succession au Portugal et de partager entre tous les enfants et le mari 50% de tous les biens.

Trouvez un avocat au Portugal, si possible dans la ville de situation des biens immobiliers.

Je pense que vous devriez vous en occuper maintenant car si une vente devait surgir vous vous retrouveriez sans preuves que le bien était commun!